

FSU Ardennes

48 rue Victor Hugo

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: SNUIPP= 03 24 37 65 74

SNES = 03 24 57 30 39

Mail: fsu08@fsu.fr Site: <http://sd08.fsu.fr>

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.



Déposé le 01 juillet 2016

Routage 206

dispensé de timbrage.

Charleville-Mézières CTC

Édito

Zui remportera l'Euro 2016 ?

Après une période d'entraînement, de mise en jambes, de plus de trois mois, de joutes verbales par-ci, d'escarmouches plus ou moins physiques par-là, les « vrais » matchs viennent de débiter, la phase (finale ?) de la compétition s'ouvre... mais qui marquera le but de la victoire ?

Bien en place sur le terrain depuis le coup d'envoi du 9 mars dernier, les deux équipes, le gouvernement, sa capitaine Myriam El Khomri et ses alliés CFDT et CFTC d'un côté, l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL de l'autre, ont chacune, tour à tour, fait valoir leurs arguments, affûté leur stratégie... Et après l'attaque menée et le coup (pas très) franc du 49-3 dégainé par le coach Valls, la contre-attaque de la manifestation nationale à Paris du mardi 14 juin fut sans conteste à la hauteur de l'enjeu, une véritable démonstration de détermination, d'abnégation, de jeu collectif..., avec l'entrée même de nouveaux joueurs (les raffineries, les centrales nucléaires, les ports, les cheminots, la RATP, les transports,...) pour mieux renforcer les lignes...

Si l'équipe adverse a pu espérer miser sur notre fatigue voire sur nos crampes..., sur l'essoufflement de nos actions, cherchant même à manipuler l'arbitre pour qu'il siffle rapidement la fin de la partie, à tacer ces « grévistes irresponsables » eu égard à « la mauvaise image de la France » qui serait donnée en cette période de « fête populaire », « aux blocages qui paralysent l'économie du pays », notre équipe,

SOMMAIRE

Édito.....	p.1-2
Retour du 8ème Congrès national de la FSU au Mans.....	p.2-3
Règlement intérieur pour le nouveau CFR Grand Est.....	p.3-4
Vos représentants FSU Ardennes pour la mandature 2016-2019.....	p.5
Congrès de Rodez, nouveau départ?..	p 6
Personnels ITRF des laboratoires dans les EPLE.....	p.7
Contacts.....	p.8

elle, forte d'un 12^e homme qu'est l'opinion publique qui majoritairement rejette cette loi Travail, entend bien continuer à faire bloc, à aller de l'avant pour gagner le match idéologique, qui fera valoir et mettra en partage notre vision du monde, le choix d'une société fondée

sur des valeurs humanistes, de paix, de justice sociale et d'égalité.

Résolument engagée, la FSU continuera à lutter contre toutes les régressions, à se battre pour l'acquisition de nouveaux droits et faire partager largement ses analyses et ses propositions,

pour élargir encore nos mobilisations et le nombre de nos « supporters », pour être enfin écoutés et, ensemble, GAGNER !

Karine Fuselier, co-secrétaire départementale de la FSU



Retour du 8^{ème} Congrès national de la FSU au Mans

Un congrès pour se croiser, échanger, débattre et construire ensemble

Un congrès national est un moment important pour la FSU car il a pour but de définir les mandats qu'elle va défendre pour les 3 années à venir. Nous étions 750 délégués venus de toute la France métropolitaine ou non pour ce travail de mise en commun. Les textes qui ont été travaillés lors des congrès départementaux ont servi de bases pour les échanges avec l'ensemble des délégués et la totalité des amendements proposés par le congrès des Ardennes ont été repris peu ou prou dans les textes adoptés par le congrès. Ces textes sont consultables en ligne sur le site de la F.S.U : <http://www.fsu.fr/textes-adoptes.html>

L'actualité syndicale étant très chargée : salaires et augmentation du point d'indice, le PPCR dont la FSU est signataire, la réforme territoriale, la réforme des collèges, la situation économique et sociale avec un taux de chômage jamais atteint, la répression syndicale avec les GOODYEAR, AIR FRANCE, la remise en cause de la Laïcité, la transition écologique, la déchéance de la nationalité et l'état d'urgence, etc... sont les thèmes et les sujets que nous avons débattus.

Le déroulé du Congrès

Ainsi le premier jour a été très fortement marqué par les événements présents avec la prolongation de l'état d'urgence et la volonté du gouvernement de changer à tout prix la constitution pour la rendre plus simple à promulguer. La répression syndicale de ce gouvernement de « gauche » avec les GOODYEAR et AIR FRANCE a été condamnée et une action du congrès pour leur apporter notre soutien a été décidée.



Le deuxième jour a été consacré à du travail en commissions pour discuter des différents amendements et trouver le plus large consensus pour les différents textes qui seront étudiés en plénière afin que ceux-ci soient les plus complets et que chacun puisse y adhérer sans réserve. Cette recherche de la meilleure synthèse possible demande énormément de travail de la part des rapporteurs ainsi qu'une bonne dose de caféine...

Les troisième et quatrième jours ont rassemblé les commissions en plénières pour présenter les textes finaux et voter chaque amendement qui n'avait pas été retenu par les rapporteurs et cependant maintenu par les délégués qui les présentaient et ne trouvaient pas leur compte dans le texte des rapporteurs. Si bon nombre de ces amendements ont été rejetés faute de consensus, certains ont cependant obtenu les voix nécessaires pour être intégrés dans les textes finaux.

Les thèmes abordés

Pour résumer très rapidement (voir anecdotiquement) les différents thèmes abordés :

- le **thème 1** : portant sur l'éducation, il a permis de réaffirmer l'opposition de la FSU aux récentes réformes des rythmes scolaires et du collège avec des propositions dans l'organisation que nous défendons ainsi que sur le combat qu'on se doit de mener face aux inégalités de tous ordres. Nous avons défendu aussi notre idée du métier d'enseignant et des formations.

- le **thème 2** : portant sur la fonction publique, il a permis de rappeler l'attachement de la FSU à la Fonction Publique et la lutte qu'elle mène pour des services publics de qualité.

- le **thème 3** : a présenté le projet de société défendu par la FSU avec la nécessaire transition écologique et une évolution des droits humains. Il était nécessaire d'avoir un discours fort et des propositions fortes pour combattre les crises que nous traversons actuellement et auxquelles l'État n'apporte pas de réponses satisfaisantes pour la FSU. Il s'agit très certainement du thème le plus complexe du congrès car il défend un projet de société entier et doit être perçu comme tel.



- le **thème 4** : a présenté le syndicalisme défendu par la FSU que ce soit sa conception du syndicalisme ou l'évolution nécessaire dans laquelle s'engage la FSU ainsi que les relations qu'elle approfondit avec les mouvements internationaux.

En espérant que ce petit aperçu vous donnera l'envie de vous plonger dans la lecture exhaustive de ces textes adoptés par le congrès, que vous en partagerez les éléments de réflexion et les orientations et qu'ainsi vous porterez haut et fort les valeurs et revendications de la FSU !

Des moments de rencontres et de convivialité

Mais il ne faut pas oublier que ces congrès sont aussi des moments de rencontre. Rencontre avec des représentants de syndicats et donc de métiers avec lesquels on a souvent peu de temps pour échanger. Ces moments intenses de réflexion collective nous permettent de partager et de tisser des liens entre nous ponctués par des moments plus conviviaux comme la soirée festive du mercredi soir qui, même si elle fut assez courte au vu de l'état de forme de chacun et du travail qui nous attendait le lendemain, nous a permis de découvrir une fanfare animée par un collègue de la Sarthe avec des lycéens et la chorale du SNUIPP-FSU qui nous a chanté des classiques mais aussi redécouvert des chants moins connus comme le chant féministe de l'hymne du MLF. Une exposition d'affiches d'un collègue Sarthois était aussi présentée avec une qualité artistique certaine.

Un projet de société à défendre et à partager

Ces congrès permettent de construire un projet à défendre pour l'avenir et nous rassemble autour d'idées communes, notamment celle de la société de demain, que nous voulons dessiner ensemble, avec les valeurs que nous portons (qui ne sont pas forcément les mêmes que celles des différents gouvernements...), idées et valeurs que nous nous efforcerons de diffuser le plus largement possible pour les mettre en partage, dans une société que nous souhaitons plus juste, plus égalitaire, plus humaniste.

Je vous encourage tous à participer à ces moments fédérateurs pour vous approprier encore plus les mandats de la FSU et de ses syndicats, les faire connaître, les faire vivre !

A cet égard, dans le champ de l'Éducation, la FSU prépare d'ores et déjà une grande initiative nationale à l'automne prochain qui fera le bilan (sincère et critique...) de la Loi de refondation de l'École et exposera le **projet éducatif** qu'elle porte, pour une réelle lutte contre les inégalités, pour une réelle démocratisation de la réussite scolaire !

Olivier Lefort, membre du Bureau du SNES Ardennes, du CDFD Ardennes, délégué de la FSU Ardennes au congrès national de la FSU

Règlement Intérieur pour le nouveau CFR GRAND EST

1 État des lieux :

La nouvelle région est composée de 10 départements et de 3 académies correspondants aux 3 anciennes régions.

Pour l'année scolaire 2014/2015, la FSU Grand Est regroupe :

21 syndicats nationaux pour un nombre de syndiqué-es égal à 11519.

2 Règlement intérieur

Article 1

Le CFR Grand Est est mis en place

suite à la loi no 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions et conformément aux votes du congrès de Marseille de Janvier 2007, et notamment l'article 15 des statuts nationaux de la FSU :

«La FSU se dote dans chaque région pluri-départementale d'un Conseil fédéral régional (CFR) chargé d'élaborer et de prendre les décisions concernant l'intervention et la représentation fédérales auprès des instances régionales. Le CFR organise la réflexion et

l'activité fédérales à ce niveau et construit les mandats régionaux en respectant les mandats fédéraux nationaux ainsi que ceux des sections départementales et syndicats nationaux de la région. Son champ de compétences est limité aux questions qui relèvent des politiques régionales et il ne peut se substituer à une section départementale dans son champ de compétence ni à un syndicat national.»

Article 1 bis: les coordinations académiques des SD

Lors du congrès du Mans de février 2016, la FSU a décidé d'adapter son fonctionnement à la nouvelle réforme territoriale impliquant la fusion de régions et la création de circonscriptions académiques. Cette réécriture du texte donne la possibilité aux sections départementales des anciennes régions de se regrouper en coordinations académiques (base des anciens CFR) afin de leur permettre de travailler au plus près des instances locales et des syndiqué-es.

Texte adopté au congrès du Mans :

« La plupart des CFR, instances régionales, vont voir leur périmètre redéfini. Ce changement entraînera des modifications importantes de l'activité militante. Dans un premier temps, la FSU devra mettre en place un fonctionnement transitoire pour s'adapter aux multiples modifications en ayant le souci de maintenir des lieux de débats de proximité.

Dans plusieurs régions, les CFR concernés par une fusion de régions ont anticipé en coordonnant leurs réflexions et leurs interventions. Les sections départementales des anciennes régions peuvent décider de la pertinence d'une coordination entre elles, dans le respect des principes fédéraux. Cette coordination travaille en lien étroit avec le CFR en contribuant à son mandatement. Les moyens dont disposent les CFR devront prendre en compte cette organisation pour en assurer son fonctionnement. »

Les coordinations académiques ont vocation à, d'une part, organiser le militantisme de terrain, et, d'autre part, interpréter et structurer les analyses du terrain, de manière à mandater le CFR, d'une vision lucide et éclairée sur une plus grande partie du territoire. Cette proximité favorise une meilleure implication des « petits syndicats » dans le mandatement de la Fédération. Le CFR fixe les moyens permettant d'assurer le fonctionnement des coordinations académiques.

Les coordinations académiques ont vocation à, d'une part, organiser le militantisme de terrain, et, d'autre part, interpréter et structurer les analyses du terrain, de manière à mandater le CFR, d'une vision lucide et éclairée sur une plus grande partie du territoire. Cette proximité favorise une meilleure implication des « petits syndicats » dans le mandatement de la Fédération. Le CFR fixe les moyens permettant d'assurer le

fonctionnement des coordinations

Leur secrétaire et leur trésorier sont membres de droit du CFR et de son exécutif (voir RI du CFR). Chaque coordination se réunit autant de fois que nécessaire.

La participation active des syndicats nationaux dans les coordinations académiques et au CFR, est la garantie d'un réel fonctionnement démocratique de la FSU.

Article 1ter

Au 01/09/2016 le siège est situé à Metz.

Article 2 : composition

• **Les 3 secrétaires des coordinations académiques, sont membres de droit (3 sièges)**

• **les Sections Départementales : 16 sièges**

Chaque SD est représentée par 1 membre + 1 membre par tranche de 1000 adhérents.

SD08 : 1 ; SD10 : 1 ; SD51 : 2 ; SD52 : 1 ; SD54 : 2 ; SD55 : 1 ; SD57 : 3 ; SD67 : 2 ; SD68 : 2 ; SD88 : 1.

• **Les Syndicats Nationaux : 29 sièges**

Les syndicats sont représentés en fonction de leur nombre d'adhérents : chaque syndicat représenté dans la région Grand Est a au moins un siège + 1 siège par tranche de 1000 adhérents :

1 siège : EPA, SNAC, SNASUB, SNCS, SNE, SNEP, SNEPAP, SNE-SUP, SNETAP, SNICS, SNPESPJJ, SNPI, SNUASFP, SNUTER, SNUEP, SNUPDEN, SNUTEFI, SNUITAM, SNUPCDC.

5 sièges : SNES, SNUIPP.

En l'état actuel la représentation des SN serait de 29 sièges :

• **Les courants de pensée**

1 représentant par courant de pensée ayant recueilli au moins 5% des voix et existant dans la région.

+ 1 représentant pour le courant de pensée majoritaire.

Au vu des derniers résultats aux élections :

• 2 sièges pour UA

• 1 siège pour EE

• **La SFR Grand Est : 1 siège**

Pour chacun des collèges, la désignation des membres s'effectue conformément à la répartition fixée par le règlement intérieur. Chaque section dé-

partementale et chaque syndicat national désigne souverainement ses représentants parmi ses adhérents dans la région. Les tendances désignent librement leurs représentants ; ils doivent cependant être adhérents dans la région d'un syndicat national.

Les SD, les SN et les tendances peuvent à tout moment faire remplacer leurs représentants par un autre syndiqué remplissant les mêmes conditions.

Le bureau peut faire appel à des experts pour éclairer les débats, ceux-ci n'ont pas de voix délibérative.

Article 3 : fonctionnement

Le CFR se réunit au moins deux fois par année scolaire sur convocation du bureau régional et/ou à la demande du 1/3 des représentants du CFR, du 1/3 des SD ou du 1/3 des SN.

Pour être adoptée une décision doit être soumise au vote d'au moins 25% des membres du CFR et avoir recueilli l'approbation de 70% des votants.

Pour un CFR À 52 membres, le quorum requis serait donc de 13.

Article 4 : bureau

Le bureau régional est composé par l'addition des représentants des 3 coordinations académiques, en son sein devront être désignés :

- **1 secrétaire régional et 2 secrétaires régionaux adjoints représentant chacun une coordination académique.**

- **1 trésorier régional ou l'un des trésoriers régionaux adjoints.**

Cette organisation est validée par le CFR.

Le bureau se réunira autant que de besoin par tous les moyens y compris par la voie numérique.

Article 5 : trésorerie

Le CFR est habilité à recevoir les indemnités versées par les représentants FSU au CESER et les différentes subventions. Ces fonds assureront le fonctionnement du CFR et des coordinations académiques, des actions spécifiques diverses (stages, publications, aides aux syndicats nationaux et aux sections départementales).

La répartition est établie dans un règlement de trésorerie validé par le CFR.



Vos représentants FSU Ardennes pour la mandature 2016-2019

Suite aux élections internes, les différentes instances de la FSU ont été recomposées.

Dans notre département, 11 syndicats de la FSU étant présents et, au vu de l'article 5 du règlement intérieur de la section départementale qui stipule que le CDFD (Conseil Délibératif Fédéral Départemental) est composé « pour moitié des représentants des syndicats affiliés qui existent dans le département » et « pour moitié de représentants désignés par le vote des syndiqués », proposition a été faite d'attribuer 14 sièges aux syndicats nationaux (3 pour le SNES, 2 pour le SNUIPP, 1 pour le SNEP, 1 pour le SNETAP, 1 pour le SNUEP, 1 pour le SNASUB, 1 pour le SNUTEFI, 1 pour le SNICS, 1 pour le SNEPAP et 1 pour le SNUASFP et 14 sièges aux 2 tendances présentes (8 pour Unité et Action et sans tendance et 6 pour École émancipée).

I. Composition du CDFD :

Les représentants au titre des syndicats nationaux :

- SNES : Karine FUSELIER – Laetitia MESSAOUDI-NOBEL – Nadine KRANTZ
- SNUIPP : Jérôme CLAD – Ben Ali FOUGHALI
- SNEP : Arnaud LAMBERT
- SNETAP : Jean-Philippe GUENARD
- SNUEP : Frédéric RINGAUD
- SNASUB : Isabelle ALLAIRE
- SNUTEFI : Christel DOYEN
- SNICS : Nadine MUTEREL
- SNEPAP :
- SNUASFP :

Les représentants au titre des tendances :

• **Unité et Action et sans tendance** : Olivier LEFORT, Marie-Madeleine DORKEL, Bertrand SENECAUT, Benoît HUBERT, François JACOTTIN, Serge PAGNIER, Nouara HAMROUN, Frédéric GRONOS

• **École émancipée** : Anne Du SOUICH, Sophie CZAMAR, Audrey JADOT, Vincent MAHUT, Simon WEBER

Émanation de ce CDFD, un Bureau a également été élu et installé, constitué de 3 co-secrétaires départementaux (Karine FUSELIER, Jérôme CLAD et Arnaud LAMBERT) et d'un trésorier (Jean-Philippe GUENARD).

Karine Fuselier, co-secrétair(e) départementale de la FSU Ardennes, représentante FSU des personnels dans les instances départementales

II. Activité départementale :

➤ Délégués FSU dans les instances départementales : afin de continuer le travail mené par les représentants FSU des personnels siégeant jusqu'alors dans ces instances, le CDFD se réunira début septembre pour désigner vos représentants FSU des personnels au CTSD (Comité Technique Spécial Départemental : 4 titulaires et 4 suppléants), au CHSCTD (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental : 3 titulaires et 3 suppléants), au CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale : 4 titulaires et 4 suppléants) et à la CDAS (Commission Départementale d'Action Sociale : 3 titulaires et 3 suppléants).

➤ Bulletin FSU Ardennes : afin d'essayer de toujours mieux vous informer des dossiers et des actions en cours, le CDFD a décidé de continuer la publication trimestrielle (septembre-décembre-mars-juin) du Bulletin FSU Ardennes, dans lequel vous pouvez vous-même proposer un article, un billet d'humeur, une contribution de votre choix. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos textes !

➤ Site www.sd08.fsu.fr : dans le même ordre d'idée, le CDFD souhaite également renforcer cet outil de communication, sur lequel vous pourrez trouver les dernières informations actualisées, les lieux et horaires des différentes actions, les déclarations et comptes rendus des différentes instances/réunions, les coordonnées de vos représentants départementaux, les liens vers les sites académiques/nationaux des différents syndicats, les contacts possibles,...

➤ Pour nous joindre :

- Par mail : fsu08@fsu.fr
- Par tél : 03 24 37 65 74 / 03 24 57 30 39 / 06 13 52 39 03
- Par voie postale : FSU Ardennes, 48, rue Victor Hugo, 08000 Charleville-Mézières

➤ Pour nous rencontrer : au local à l'adresse ci-dessus le mercredi après-midi de 14h30 à 17h.

N'hésitez pas à nous contacter, nous solliciter, nous demander d'intervenir, de soulever telle question ou tel problème, ..., nous sommes vos représentants des personnels, vos porte-paroles dans les instances/réunions présidées par le Directeur académique, le Préfet, le Président du Conseil Départemental, ... et si la FSU n'est peut-être pas toujours entendue, elle est, cependant, écoutée !



Avec la FSU,
pour le Service Public !





Congrès de Rodez, nouveau départ ?

Le SNUipp-FSU tenait son dixième congrès à Rodez, en terre aveyronnaise.

En plein mouvement social contre la loi El Khomri, le congrès a largement voté un appel à la réussite des grève et manifestation du 14 juin et à la poursuite de la mobilisation et les congressistes se sont déplacés le jeudi pour manifester contre la loi travail.

La loi « travail » a bien sûr fait l'objet de nombreuses interventions. Si elle était adoptée, cette loi dégraderait les droits des salariés et faciliterait les licenciements. Toute régression de droits des salariés dans le privé préfigurerait ensuite des attaques contre le statut de la fonction publique. Le SNUipp-FSU s'y oppose résolument et exige des droits nouveaux pour tous les salariés. Le raidissement sécuritaire du gouvernement « socialiste » a été pointé.

L'analyse des suites de PPCR était bien sûr aussi l'un des enjeux. Les premiers gains de revalorisation des salaires sont à concrétiser et à amplifier pour toutes et tous dans la perspective d'une véritable reconnaissance professionnelle. Il faut obtenir la transformation de l'indemnitaire en indiciaire. Le Snuipp-FSU exige l'abandon du troisième grade, cette classe exceptionnelle - l'accès à ce nouveau grade passerait quasiment obligatoirement par l'exercice préalable de fonctions bien précises, direction d'école ou conseiller pédagogique, ou en éducation prioritaire - et la place prépondérante qu'y prendrait la hiérarchie. A l'opposé de l'outil managérial des « rendez-vous de carrière », le SNUipp-FSU exige une tout autre évaluation des enseignants à visée formative et déconnectée de l'évolution de carrière.

Un congrès du SNUipp-FSU accorde toujours une large place à l'école, c'est aussi le thème qui a reçu le vote le plus mitigé avec 90% de suffrages favorables alors que les autres textes recueillaient l'unanimité ou presque.

La loi de refondation a été caractérisée pour ce qu'elle est : malgré l'affichage de changement et l'affirmation de grands principes, elle n'a pas permis de

rompre avec les logiques de production des inégalités scolaires.

Les revendications du SNUipp-FSU « du temps, de la confiance et des moyens » ont été réaffirmées. C'est une urgence au vu des dégradations des conditions de travail, notamment suite à la réforme des rythmes scolaires qui y a contribué. Le SNUipp-FSU réclame le retrait du décret sur les rythmes scolaires et l'écriture d'un nouveau pour améliorer à la fois les conditions d'exercice des enseignants comme les conditions d'apprentissages des élèves.

Il est indispensable de reconquérir une véritable formation continue et initiale. Le SNUipp-FSU revendique désormais de replacer le concours en fin de licence suivi de deux années de formation initiale rémunérées.

Les enseignants doivent retrouver pleinement leurs droits, y compris syndicaux, et en obtenir d'autres (mobilité, temps partiel, médecine de prévention...).

Le temps de travail doit être redéfini. Le SNUipp-FSU exige la fin des APC dès la rentrée.

Améliorer les conditions de travail nécessite aussi des moyens pour réduire le nombre d'élèves par classe, permettre un remplacement effectif des enseignants absents et des moyens spécifiques pour la prise en charge du handicap et pour l'aide aux élèves en difficulté.

Et cela passe surtout par la généralisation de notre conception du plus de maîtres que de classe.

La question de l'inclusion est également revenue fortement lors du Congrès. Si elle n'est pas remise en cause fondamentalement, le SNUipp-FSU critique le projet gouvernemental d'école inclusive sans moyens. En effet, il s'agit de ne pas suivre aveuglément l'orientation ministérielle et confondre tous les élèves à profils particuliers (l'inclusion aux élèves en situation de handicap, reconnu par la MDPH en ULIS école et la grande difficulté scolaire dans les classes, que les enseignants prennent en charge avec l'aide des

RASED sur le terrain... puis en Egpa...).

Les pôles ressources, le décret sur les Ulis ont été vivement critiqués. La crainte est que le PE lambda se retrouve bientôt, si ce n'est déjà le cas, à gérer seul une classe avec tous ces profils d'élèves en n'ayant que son téléphone pour l'aider.

Le SNUipp-FSU réaffirme la nécessité d'un projet ambitieux pour une scolarisation de qualité des élèves de moins de 3 ans. La scolarité obligatoire dès 3 ans a aussi été intensément discutée.

La période précédant l'ouverture du congrès a largement été occupée par la question du renouvellement de l'équipe nationale et du secrétariat national. Privilégiant la construction collective, le congrès a fait preuve de maturité en adoptant un texte fixant clairement le cap d'un fonctionnement plus démocratique, collectif et transparent, passant notamment par la désignation de 3 co-secrétaires généraux en lieu et place d'un SG et de 2 SG adjoints et une réflexion sur le fonctionnement interne du syndicat.

Bref de bons textes de congrès mandatant le SNUipp-FSU pour les trois prochaines années et un engagement pour peser encore et plus dans les luttes pour la transformation de la société et de l'école. Reste à faire vivre tout cela collectivement... aux CN et dans la FSU.

Le congrès de Rodez s'est conclu Vendredi 10 juin par l'élection de 20 secrétaires nationaux qui composent la nouvelle direction nationale du SNUipp-FSU.

Le secrétariat national a élu le nouveau co-secrétariat général :

- Francette POPINEAU, professeure des écoles de 56 ans, est élue co-secrétaire générale et porte-parole.

- Régis METZGER, professeur des écoles de 54 ans, est élu co-secrétaire général.

- Christian NAVARRO, professeur des écoles de 58 ans, est élu co-secrétaire général.

Jérôme Clad,
secrétaire départemental du
SNUIPP-FSU



Personnels ITRF des laboratoires dans les EPLE

Nos collègues ont déjà entendu parler de la dissolution du SNUACTE-FSU pour fonder le SNUTER-FSU qui ne regroupera que les agents de la fonction publique territoriale. Dans ce processus d'unification syndicale à l'œuvre dans la FSU, le SNASUB-FSU accueillera les personnels états initialement syndiqués au SNUACTE-FSU (personnels de laboratoire des EPLE et les personnels ouvriers du CROUS).

Le mercredi 11 Mai dernier a eu lieu la première réunion dans les locaux de la FSU nationale aux Lilas qui a regroupé les représentants de 11 académies dont la majorité est issue de l'ex SNUACTE-FSU. Ce qui est ressorti de cette réunion c'est la volonté de chacun de travailler ensemble pour mieux défendre nos revendications et développer notre syndicalisme.

Il faudra œuvrer pour les ouvertures des concours pour les adjoints techniques de recherche et de formation des EPLE dans les académies pour accéder aux corps des assistants ingénieurs et des techniciens de recherche et de formation sans que cela s'accompagne de suppression de postes en ATRF. La question de la charge de travail concernant les ECE (Évaluation de Compétences Expérimentales), sachant que le décret n°2012-923 du 27 juillet 2012 qui est lui-même complété par l'arrêté du 27 juillet 2012 relatif à la rémunération allouée aux personnels des établissements d'enseignement désignés comme centres d'examen à l'occasion des examens du baccalauréat dont l'enveloppe est déléguée aux chefs d'établissements par le recteur selon l'article 4 du même décret.

Qui sont les personnels de laboratoires ?

Les personnels ITRF (Ingénieur et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation) sont les personnels techniques de laboratoire des établissements d'enseignements chargés de l'éducation nationale qui ont intégré la filière ATRF (Adjoint Tech-

nique de Recherche et de Formation) du ministère chargé de l'enseignement supérieur en vertu du décret n° 2011-979 du 16 août 2011.

Ces agents appartiennent essentiellement aux branches d'activités professionnelles (BAP) A : « science du vivant » et B : « science chimique – science des matériaux », exceptionnellement à la BAP C : « science de l'ingénieur et instrumentation scientifique ».

Les personnels ITRF exerçant dans les laboratoires des EPLE relèvent de l'article L.913-1 du code de l'éducation, qui reconnaît leur pleine appartenance à la communauté éducative. Ils concourent directement aux missions du service public de l'éducation et contribuent à assurer le fonctionnement des établissements de l'éducation nationale. Sous la responsabilité du chef d'établissement, ils participent à la qualité de l'accueil et à la sécurité des élèves.

Parallèlement à la mission pédagogique des enseignants des disciplines scientifiques, ces personnels concourent directement à l'accomplissement des missions d'enseignement et de diffusion des connaissances des établissements où ils exercent. À ce titre, ils participent étroitement à l'action éducative, dans leur domaine technique, notamment par le rôle de conseil qu'ils peuvent être amenés à assurer auprès des élèves et étudiants, sous la responsabilité du personnel enseignant, au sein ou en dehors de l'établissement.

En outre, dans le cadre de la politique générale de sécurité de l'établissement, et notamment du document unique d'évaluation des risques de l'établissement, et sous la responsabilité du chef d'établissement, ils s'assurent que les conditions de sécurité sont remplies dans leur domaine de compétence.

Les TRF sont chargés de la mise en œuvre de l'ensemble des techniques et méthodes concourant à la réalisation des missions et des programmes d'activité des services et établissements où ils exercent. À ce titre, ils peuvent participer à la mise au point et à l'adaptation

de techniques ou méthodes nouvelles, en particulier des expériences et du matériel scientifique de leur spécialité.

Dans leurs spécialités et sous la responsabilité des personnels en charge de l'enseignement, ils peuvent participer aux formes d'activité pratique d'enseignements scientifiques, travaux pratiques ou activités expérimentales. Les techniciens sont responsables du bon fonctionnement des différents services du laboratoire de l'EPLE auquel ils sont affectés. Ils assurent l'encadrement des ATRF et participent à leur formation.

Les ATRF sont chargés d'assister les professeurs des disciplines scientifiques dans la préparation des cours et des travaux pratiques ou activités expérimentales et pendant les séances de travaux pratiques ou d'activités expérimentales. Ils exercent leurs fonctions auprès des professeurs d'une ou plusieurs disciplines.

Ils assurent la préparation et peuvent effectuer l'entretien du matériel expérimental.

Les personnels ITRF exerçant dans les laboratoires des EPLE peuvent être désignés pour siéger au sein de la commission d'hygiène et de sécurité dans les conditions prévues à l'article D. 421-152 du code de l'éducation. Ils peuvent également être nommés assistant de prévention ou conseiller de prévention dans les conditions prévues par l'article 4 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Ces personnels peuvent être appelés à participer à des jurys d'examens et de concours.

À nous personnels ITRF des EPLE de faire en sorte de disposer d'un syndicat représentatif et combatif pour défendre nos intérêts, à nous de faire que cette volonté soit une réalité concrète. Cela va nous demander du travail ainsi que votre adhésion.

Nouara Hamroun, membre du CDFD Ardennes, ATRF P1 représentante syndicale aux CAPA des ATRF

SNASUB Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

Section Académique de Reims
15 boulevard de la Paix
51100 REIMS



snasub.fsu.reims@snasub.fr
Marie-Reine BOURGEOIS Valérie MOZET
Co-secrétaires académiques du SNASUB-FSU

COMPLEMENTS
D'INFORMATIONS SUR
LES SITES SUIVANTS:

Site de la FSU 08
www.sd08.fsu.fr



Site du SNUIPP
www.snu08.free.fr



Site du SNES
www.reims.snes.edu



Site du SNEP
www.snepfsu-reims.net



Site du SNETAP
www.snetap-fsu.fr



Site du SNU Pôle Emploi
<http://snu-pole-emploi-fsu-champagne-ardenne.blog4ever.com>



Économiste non contractuel - Crédit photo: Thaidis2001 - Juin 2011



NOUVEAU
Une assurance
dédiée aux
associations

**AU CRÉDIT MUTUEL,
MON ASSOCIATION EST
ÉGALEMENT ASSURÉE.
ET ÇÀ, ÇA CHANGE TOUT !**

N° Indigo 0 820 047 047
0,12€ TTC/MN

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 254

Si vous désirez nous contacter et/ou
participer à l'animation de la vie syndicale
départementale, écrivez :

- Par mail à fsu08@fsu.fr
- Par courrier au
48 Rue Victor Hugo
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Vous pouvez également nous joindre par téléphone
au 03 24 37 65 74 / 03 24 57 30 39 (de préférence le
mercredi après-midi)